



Groupe de travail sur les évolutions des examens professionnels d'accès au corps des TSE et d'avancement au grade de TSP

Compte rendu de la réunion du 23 avril 2009

Représentants de l'administration :

Yves Malfilatre(SG/DRH/ATET), Muriel Ben Said (TEC 2), TEC 4

Représentants de la CFDT : Louis Dat, Gérard Bouin

Organisations syndicales (OS) présentes : UNSA, FO et CGT

En introduction, Yves Malfilatre, chef du service de la gestion du personnel, rappelle l'enjeu:

Adapter l'examen professionnel à TSE pour le mettre en cohérence avec notre nouveau champ ministériel et nos missions qui sont totalement différentes de ce qu'elles étaient,

Pour l'examen Professionnel d'avancement à TSP le constat d'échec est flagrant puisque 50% des postes ne sont pas pourvus pour cette voie d'accès.

Dans les 2 cas, il y a urgence pour une mise en place des 2010 et même envisager le report de l'examen professionnel à TSE plus tard dans l'année, L'administration souhaite un consensus sur ce point.

Bien évidemment est mis en avance le problème de la formation, mais la réflexion doit être poussée plus loin.

CFDT après avoir relevé le manque de réussite de TSE à TSP par manque de PEC, il est noté que l'examen professionnel à TSE se fait avec nomination sur place et un minimum de formation, nous proposons une autre orientation avec :

- Une valorisation de l'épreuve de note de synthèse qui n'est pas que littéraire mais aussi un processus technique. Elle pourrait être la seule épreuve d'admissibilité.
- Un dossier portant sur un projet intégrant l'expérience de l'agent qui serait soumis à un jury. Si le dossier est retenu l'agent se présenterait à l'oral. Le jury de l'oral pourrait s'adjoindre un expert du domaine sur lequel porterait le dossier. Pour la CFDT c'est le bon moyen pour prendre en compte la reconnaissance des acquis et de l'expérience.

Les 3 options sur table de l'examen professionnel de TSE ou les 10 options de l'examen professionnel à TSP ne permettent pas de répondre à tous les champs des missions des TSE. Elles sont source d'inégalité d'accès aux examens et conduisent à du bachotage ou à des formations ne répondant qu'à la réussite du concours. Nous sommes loin d'une démarche de reconnaissance des acquis et de l'expérience.

Pour les autres organisations syndicales, Il est primordial de revoir l'épreuve technique

qui devient éloignée de l'activité des agents, La CGT et FO sont plutôt sur la solution de garder une épreuve technique écrite d'admissibilité (ils n'ont pas signé l'accord relatif à la RAEP - Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle)

A noter que l'administration sans l'avoir proposé au départ se trouvait en phase avec notre proposition CFDT.

L'UNSA réitère son opposition à la possibilité offerte aux adjoints techniques d'accéder à la catégorie B, par ailleurs dit que les ETST devraient être au 1^o niveau de la catégorie B. Elle nous accuse de faire du « concours social » pour finalement et, pour faire vite, se rallier à notre proposition!!!!!!!!!!!!!!!

Comprenez qui peut.

Conclusion provisoire : l'administration va faire une proposition pour tenter d'atteindre un consensus avec les OS sans quoi la situation actuelle sera pérennisée.

Autrement dit tant pis pour l'amélioration des conditions de la promotion sociale (passage de C en B) et déroulement de carrière pour l'accès à TSP (50% des postes non pourvus). Sur ce dernier point des postes perdus une modification statutaire a été proposée au dernier CTPM pour régler cette difficulté en autorisant de reporter une partie des postes sur le tableau d'avancement.

Affaire à suivre prochaine réunion le 19 mai 2009